

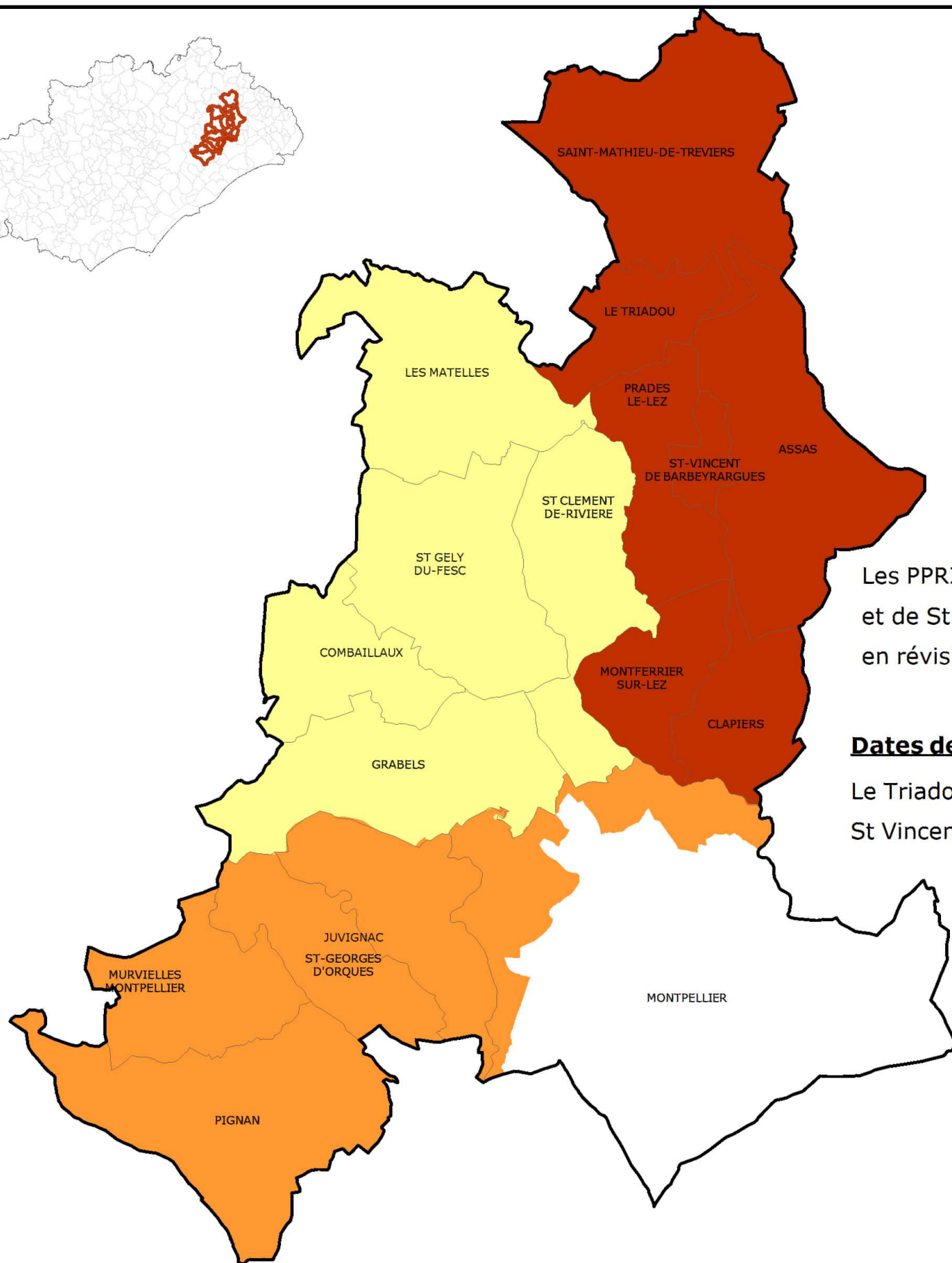


L'objectif du PPRIF est de délimiter les zones exposées directement ou indirectement au risque d'incendie de forêt et d'y règlementer l'utilisation des sols.

Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

Il est élaboré par les services de l'Etat en concertation avec les collectivités territoriales et son projet est soumis à enquête publique.

Le département de l'Hérault dispose de 17 PPRIF approuvés.



Les PPRIF des communes du Triadou et de St Vincent de Barbeyrargues sont en révision.

Dates de prescription:

Le Triadou: 5/06/2009

St Vincent de Barbeyrargues: 4/07/2009



Bassin N°1 approuvé le 21 mars 2005

INSEE_Commune	Nom_Commune
34014	ASSAS
34077	CLAPIERS
34169	MONTFERRIER-SUR-LEZ
34217	PRADES-LE-LEZ
34276	SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS
34290	SAINT-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES
34314	LE TRIADOU



Bassin N°2 approuvé le 30 janvier 2008

INSEE_Commune	Nom_Commune
34082	COMBAILLAUX
34116	GRABELS
34153	LES MATELLES
34247	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE
34255	SAINT-GELY-DU-FESC



Bassin N°3 approuvé le 30 janvier 2008

INSEE_Commune	Nom_Commune
34123	JUVIGNAC
34172	MONTPELLIER
34179	MURVIEL-LES-MONTPELLIER
34202	PIGNAN
34259	SAINT-GEORGES-D'ORQUES

La commune de Montpellier n'est concernée que partiellement par le PPRIF